

Saint Martin sur le Pré le 13 juillet 2023

Téléphone : 03 26 68 16 23

Mail : mairie@mairie-saintmartinsurlepre.fr

SCAPEST

Monsieur FEBVRE

Rue du Moulin

51520 Saint Martin sur le Pré

Objet : Réponse demande d'avis quant à l'usage futur du site et dispositions prises pour la remise en état du site en cas de cessation d'activité.

Monsieur,

Nous avons pris bonne note de votre courrier du 7 juillet 2023 mentionnant que l'usage futur de votre site, implanté sur la parcelle n°10 section cadastrale ZR de la commune de Saint Martin sur le Pré, sera en fin d'exploitation, laissé dans un état industriel ou artisanal, compatible avec les usages autorisés par le Plan Local d'Urbanisme de la commune, et exempt de toute pollution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire,
Jacques JESSON.



Société anonyme Coopérative d'Approvisionnement Paris EST

SCAPEST

Société Anonyme à Capital Variable

SIEGE SOCIAL :

Rue du Moulin – CS 20470 ST MARTIN SUR LE PRE

51039 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Tél. 03 26 69 28 50

Télécopie 03 26 70 47 44



Mairie de Saint-Martin-sur-le-Pré

A l'attention de Monsieur le Maire

2 Pl. du Général de Gaulle

51520 Saint-Martin-sur-le-Pré

Châlons-en-Champagne, le 06 juillet 2023

Objet : Dossier d'enregistrement ICPE

Demande d'avis quant à l'usage futur du site et dispositions prises pour la remise en état du site en cas de cessation d'activité.

LRAR n°1A 189 177 13 31 9

Monsieur le Maire,

Je soussigné Monsieur Serge FEBVRE, agissant en qualité de Président de la SCAPEST, et dont le siège social se trouve Rue du Moulin à Saint-Martin-sur-le-Pré (51), vous informe, comme l'exige la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et notamment l'article R.512-46-4 du Code de l'environnement, que **l'usage futur de mon site, implanté sur la parcelle n°10 Section cadastrale ZR de la commune de Saint-Martin-sur-le-Pré, sera, en fin d'exploitation, laissé dans un état industriel ou artisanal, compatible avec les usages autorisés par le Plan Local d'Urbanisme de la commune, et exempt de toute pollution.**

Conformément l'article R. 512-75-1 du Code de l'Environnement, la mise à l'arrêt définitif du site sera notifiée au Préfet trois mois au moins avant celui-ci. La notification sera accompagnée d'un mémoire précisant les mesures prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site.

Par avance, je vous remercie de bien vouloir nous adresser en retour de courrier votre avis relatif à l'usage futur proposé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, mes sincères salutations.

Monsieur Serge FEBVRE,
Président de la Scapest

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Serge Febvre', written over a horizontal line.

07 AOUT 2023

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE CHÂLONS EN CHAMPAGNE



MAIRIE DE RECY

RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION

n° de l'envoi : **1A 170 827 6855 1**



SCAPEST
Monsieur le Président Serge FEBVRE
Rue du Moulin
CS 20470 Saint Martin sur le Pré
51 039 Châlons en Champagne *cedex*

À Recy, le 25 juillet 2023.

Objet : Dossier d'enregistrement ICPE.
Remise en état du site.

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier en date du 6 juillet dernier, par lequel vous sollicitez mon avis quant à la remise en état, en fin d'exploitation, de votre site implanté sur un ensemble de parcelles situées sur la commune de Recy au lieudit « Le Travers de Vinetz » et cadastrées ZM 16, 28, 29, 30, 31, 32, 38, 39, 46 et 47.

Par la présente, j'émet un **avis favorable** sur l'usage futur proposé de votre site.

Conformément à l'article R512-75-1 du Code de l'Environnement, vous devrez respecter l'ensemble des mesures pour assurer la mise en sécurité du site dès son arrêt, à savoir :

- l'évacuation des produits dangereux et, pour les installations autres que les installations de stockage de déchets, la gestion des déchets présents ;
- des interdictions ou limitations d'accès ;
- la suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- la surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux.

Tous les documents, rapports et études relatifs à la dépollution et mise en sécurité du site ainsi que les plans seront transmis à la Mairie et au Préfet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire,
Carole SAGUET



SCAPEST

Société Anonyme à Capital Variable

SIEGE SOCIAL :

Rue du Moulin – CS 20470 ST MARTIN SUR LE PRE

51039 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Tél. 03 26 69 28 50

Télécopie 03 26 70 47 44



Mairie de RECY

A l'attention de Monsieur le Maire

Pl. de la Mairie

51520 Recy

Châlons-en-Champagne, le 06 juillet 2023

Objet : Dossier d'enregistrement ICPE

Demande d'avis quant à l'usage futur du site et dispositions prises pour la remise en état du site en cas de cessation d'activité.

LRAR n°1A 189 177 1332 6

Monsieur le Maire,

Je soussigné Monsieur Serge FEBVRE, agissant en qualité de Président de la SCAPEST, et dont le siège social se trouve Rue du Moulin à Saint-Martin-sur-le-Pré (51), vous informe, comme l'exige la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et notamment l'article R.512-46-4 du Code de l'environnement, que **l'usage futur de mon site, implanté sur les parcelles n°16 -28 – 29-30-31-32-38-39-46 et 47 Section cadastrale ZM de la commune de Recy, sera, en fin d'exploitation, laissé dans un état industriel ou artisanal, compatible avec les usages autorisés par le Plan Local d'Urbanisme de la commune, et exempt de toute pollution.**

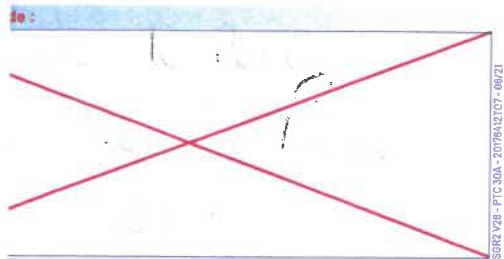
Conformément l'article R. 512-75-1 du Code de l'Environnement, la mise à l'arrêt définitif du site sera notifiée au Préfet trois mois au moins avant celui-ci. La notification sera accompagnée d'un mémoire précisant les mesures prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site.

Par avance, je vous remercie de bien vouloir nous adresser en retour de courrier votre avis relatif à l'usage futur proposé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, mes sincères salutations.

Monsieur Serge FEBVRE,
Président de la Scapest

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Serge Febvre', written over a horizontal line.



56R2 Y2B - PTC 30A - 2017/04/12 07 - 06/21



LA POSTE
Numéro de l'AR :

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**
AR 1A 189 177 1332 6



le : 20/04/2017

) déclare être
aire
aire

de conduire
.....

Signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



Handwritten notes:
 11/05/2017
 11/05/2017
 11/05/2017
 11/05/2017



56R2 Y2B - PTC 30A - 2017/04/12 07 - 06/21



LA POSTE
Numéro de l'AR :

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**
AR 1A 189 177 1331 9



le : 20/04/2017

) déclare être
aire
aire

de conduire
.....

Signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



Handwritten notes:
 11/05/2017
 11/05/2017
 11/05/2017
 11/05/2017

